

KWH Mirka Ltd

66850 Jeppo

Date d'émission 06.07.2016, Révision 06.07.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 1 / 11

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1 Identificateur de produit

Polarshine 12

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1 Utilisations pertinentes

Agent de polishage

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société KWH Mirka Ltd
Pensalavägen 210
66850 Jeppo / FINLAND
Téléphone +358 20 760 2111
Téléfax +358 20 760 2290
Site internet www.mirka.com
E-mail sales@mirka.com

Secteur informatif

Informations techniques sales@mirka.com

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Société +358 20 760 2111 (8:00 - 16:00)

SECTION 2: Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon la règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger aucun

Mention d'avertissement aucun

Mentions de danger H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Caractéristique particulière EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques Le produit est combustible.

Dangers pour la santé Dessèche la peau.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

KWH Mirka Ltd
66850 Jeppo

Date d'émission 06.07.2016, Révision 06.07.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 2 / 11

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
5 - < 10	Huile minérale blanche (pétrole) CAS: 8042-47-5, EINECS/ELINCS: 232-455-8, Reg-No.: 01-2119487078-27-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
5 - < 10	Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques EINECS/ELINCS: 920-901-0, Reg-No.: 01-2119456810-40-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
5 - < 10	Oxyde de aluminium CAS: 1344-28-1, EINECS/ELINCS: 215-691-6 GHS/CLP: STOT SE 3: H335
0,25 - < 1	Éthoxylat d'oleylamine CAS: 26635-93-8, EINECS/ELINCS: 500-048-7 GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Irrit. 2: H315 - Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Assurer un traitement médical. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Hydrocarbures non brûlés.
Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

KWH Mirka Ltd

66850 Jeppo

Date d'émission 06.07.2016, Révision 06.07.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 3 / 11

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Eviter de transvaser dans des locaux fermés.

Utiliser un appareillage résistant aux solvants.

Pour le traitement mécanique, prévoir les dispositifs d'aspiration sur les machines.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Protéger du gel.

Eviter le dessèchement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2

KWH Mirka Ltd

66850 Jeppo

Date d'émission 06.07.2016, Révision 06.07.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 4 / 11

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Huile minérale blanche (pétrole)
CAS: 8042-47-5, EINECS/ELINCS: 232-455-8, Reg-No.: 01-2119487078-27-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , Vapeur d'huile
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
EINECS/ELINCS: 920-901-0, Reg-No.: 01-2119456810-40-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m ³ , OSHA
Oxyde de aluminium
CAS: 1344-28-1, EINECS/ELINCS: 215-691-6
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 mg/m ³

DNEL

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
Aucune DNEL disponible.:
Huile minérale blanche (pétrole), CAS: 8042-47-5
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 160 mg/m ³ .
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 220 mg/kg bw/d.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 40 mg/kg bw/d.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 92 mg/kg bw/d.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 35 mg/m ³ .

PNEC

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.,

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux

Lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

En cas d'immersion:

> 0,4 mm: Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

En cas de contact par projection:

> 0,4 mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle

Vêtement de protection.

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Ne pas inhaler les poussières.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante A-P1. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

KWH Mirka Ltd
66850 Jeppo

Date d'émission 06.07.2016, Révision 06.07.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 5 / 11

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	pâteux
Couleur	blanc
Odeur	douce
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	7,5 - 8,5
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d'éclair [°C]	> 65 °C / >149 °F
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	non applicable
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	~1,05
Densité de versement [kg/m ³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	>20,5 mm ² /s (40°C/ 104°F)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.
Eviter le dessèchement.

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

Voir le SECTION 10.3.

KWH Mirka Ltd
66850 Jeppo

Date d'émission 06.07.2016, Révision 06.07.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 6 / 11

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
LD50, dermique, Lapin: > 3160 mg/kg (IUCLID).
LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg (IUCLID).
LC50, inhalatoire, Human: 5000 mg/m ³ /8h (OECD 403).
LC50, inhalatoire, Rat: > 290 ppm 4h (IUCLID).
Huile minérale blanche (pétrole), CAS: 8042-47-5
LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg.
LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/kg.
Éthoxylat d'oleylamine, CAS: 26635-93-8
LD50, oral, Rat: > 300 - 2000 mg/kg bw.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations. Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
LC50, (96h), poisson: 2890 mg/l (IUCLID).
EC50, (48h), Daphnia magna: < 100 mg/l (IUCLID).
EL0, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 1000 mg/l.
EL0, (48h), Daphnia magna: 1000 mg/l.
NOELR, (21d), Daphnia magna: 1 mg/l.
NOELR, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 1000 mg/l.
LL0, (96h), Oncorhynchus mykiss: 1000 mg/l.
Éthoxylat d'oleylamine, CAS: 26635-93-8
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: > 0,1 - 1 mg/l.
EC50, (48h), Daphnia magna: > 0,1 - 1 mg/l.
EC10, (21d), Daphnia magna: > 0,001 - 0,01 mg/l.

KWH Mirka Ltd

66850 Jeppo

Date d'émission 06.07.2016, Révision 06.07.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 7 / 11

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Pas d'information disponible.
Biodégradabilité	Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.
Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 120120*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID	non applicable
Transport fluvial (ADN)	non applicable
Transport maritime selon IMDG	non applicable
Transport aérien selon IATA	non applicable

KWH Mirka Ltd

66850 Jeppo

Date d'émission 06.07.2016, Révision 06.07.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 8 / 11

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	non applicable
Transport fluvial (ADN)	non applicable
Transport maritime selon IMDG	non applicable
Transport aérien selon IATA	non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	non applicable
Transport fluvial (ADN)	non applicable
Transport maritime selon IMDG	non applicable
Transport aérien selon IATA	non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	non
Transport fluvial (ADN)	non
Transport maritime selon IMDG	non
Transport aérien selon IATA	non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

KWH Mirka Ltd

66850 Jeppo

Date d'émission 06.07.2016, Révision 06.07.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 9 / 11

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE; (UE) 2015/830
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2016)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- Observer les restrictions d'emploi	non applicable
- VOC (1999/13/CE)	ca. 23 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

KWH Mirka Ltd

66850 Jeppo

Date d'émission 06.07.2016, Révision 06.07.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 10 / 11

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]
 IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]
 LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

KWH Mirka Ltd

66850 Jeppo

Date d'émission 06.07.2016, Révision 06.07.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 11 / 11

Positions modifiées

SECTION 3 ajouté: Oxyde de aluminium
SECTION 3 ajouté: Éthoxylat d'oleylamine
SECTION 15 supprimé: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
SECTION 2 supprimé: Le produit est classé selon les directives de l'UE et il doit être marqué.
SECTION 2 ajouté: Le produit doit être marqué selon la règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).
SECTION 2 ajouté: Aquatic Chronic 3
SECTION 2 ajouté: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
SECTION 2 supprimé: aucun
SECTION 2 ajouté: P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
SECTION 2 ajouté: P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
SECTION 6 ajouté: Utiliser un vêtement de protection individuel.
SECTION 9 supprimé: non déterminé
SECTION 9 ajouté: Pas d'information disponible.
SECTION 11 supprimé: non déterminé
SECTION 11 ajouté: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
SECTION 11 supprimé: La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.
SECTION 12 supprimé: non déterminé
SECTION 12 ajouté: Pas d'information disponible.
SECTION 15 ajouté: Classe de stockage 10 - 13 (VCI)
SECTION 15 supprimé: non déterminé
SECTION 16 ajouté: Méthode de calcul

Copyright: Chemiebüro®